

# Registre des Délibérations

## Procès-verbal n° 2016/03

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 30  
- ayant pris part au vote : 32  
- procurations : 2

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-  
GARONNE

L'an deux mille seize et le 30 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 24 Mars 2016, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

ARRONDISSEM  
ENT  
DE  
TOULOUSE

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, M. FREDERIC COMBE, Mme KATY COLDER, M. DENIS MOLET, Mme ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, Mme FLORENCE TOULZE, M. PATRICE ETAVE, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme NATHALIE GAUVRIT, M. JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NADINE MAURIN, M. ERWAN DANIEL, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, Mme ISABELLE SEROR

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), Mme ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à Mme ISABELLE SEROR)

**Etait absent excusé** : M. NICOLAS COSTES

M. DOMINIQUE GIRONNET a été élu secrétaire

### Ordre du Jour

#### Désignation d'un secrétaire de séance

- 1- **Informations du Maire**
- 2- **Adoption du Procès-Verbal 2016-02 du 24 février 2016**
- 3- **Finances Communales**

- 3.1. Programmation pluriannuelle des investissements 2016-2020
- 3.2. Taux des impôts communaux 2016
- 3.3. Budget Primitif 2016
- 3.4. Rénovation du groupe scolaire Montizalguier - Autorisation de Programme et Crédits de paiement -
- 3.5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'opération - Locaux techniques et de convivialité du complexe sportif de Saint Caprais – Opération phare 2015 –

3.6. Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'opération - Locaux techniques et de convivialité du complexe sportif de Saint Caprais – Opération phare 2015

#### **4- Urbanisme et Travaux**

4.1. Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne S.D.E.H.G. – Rénovation de l'éclairage des piétonniers du Stade Georges BEYNEY.

#### **5- Ressources Humaines**

5.1. Modification du tableau des effectifs pour la création de deux postes

#### **6- Arrêtés du Maire**

#### **7- Questions diverses**

### **1 – Informations du Maire**

#### **Opération « Stockez vos piles, le facteur s'en charge »**

##### **Monsieur le Maire**

*L'Union sera une des premières villes en France qui expérimentera à partir du 17 mai une collecte spéciale des piles usagées. En partenariat avec La Poste et Décosec, le syndicat que je préside, et avec la société Screllec. Screllec est une éco-société qui met en place au niveau national des circuits de récupération des piles usagées. La collecte se fera via le réseau des facteurs. Du 2 au 14 mai tous les Unionais vont recevoir dans leur boîte aux lettres un document explicatif et un sac de collecte vide, ensuite il suffira de s'inscrire par téléphone ou sur le site Internet pour que la collecte ait lieu. Entre le 17 et le 28 mai, les piles usagées seront récupérées. L'Union et Saint Jean sont les villes expérimentales pour vérifier la pertinence de cette collecte et voir si les citoyens adhèrent à cette nouvelle méthode de collecte.*

##### **Réseau Cœur**

##### **Yvan Navarro, 1er adjoint en charge de l'action sociale**

*L'opération Réseau Cœur consiste à installer un réseau de défibrillateurs dans la commune sur une période pluriannuelle, cette installation est associée à une formation pour le plus grand nombre d'Unionais. L'objectif est de réanimer une personne en arrêt cardiaque. Aujourd'hui le taux de survie est de 5%, mais sur certains territoires expérimentaux où des actions ont été conduites, en particulier dans le nord, avec une formation spécifique il y a des taux de survie de 50%. Notre souhait est d'équiper progressivement notre commune. Nous avons la chance d'avoir un médecin urgentiste, M. Aniba, qui est à l'initiative de ce projet. Depuis novembre il a formé, avec une équipe de 4 bénévoles, 200 personnes, il s'agissait dans un premier temps des élus, des membres d'associations et du personnel municipal. Depuis le 5 mars, des séances gratuites sont proposées aux Unionais qui le souhaitent. Il y a 20 à 25 participants par séance, elles se poursuivent jusqu'en juin et reprendront en septembre. Pour l'équipement en réseau des défibrillateurs, la commune a investi pour 4 défibrillateurs dont 2 en extérieur à la Maison des Sports et au stade Saint Caprais. Bientôt il y en aura 2, à la mairie et à la Grande Halle. L'objectif est un maillage de 20 à 25 défibrillateurs, pour que chaque habitation ne soit pas située à plus de 300 mètres d'un défibrillateur. Il y a beaucoup de bénévoles, les 3 prochaines séances sont complètes, environ 300 personnes seront formées à la fin juin. L'objectif est de former un maximum de personnes pour un maximum de chances d'avoir une personne qui sache faire les gestes de premiers secours. Notre objectif est atteint avec une personne formée le 19 janvier qui a ranimé son époux qui a survécu sans séquelle.*

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

*On est ravi que cette couverture territoriale se poursuive sur l'équipement de défibrillateurs. Vous dites que 200 personnes ont été formées gratuitement, qui porte la charge de cet accompagnement de la formation ?*

Yvan Navarro, 1er adjoint en charge de l'action sociale

*Vous voulez savoir qui paye ? Nous avons la chance d'avoir des bénévoles qui font ce travail. Ils forment gratuitement les Unionais grâce à l'investissement de chacun. Il y a aussi une formation complémentaire financée par la mairie à destination de plusieurs classes.*

Valérie Quoniam Dourel, adjointe à l'enfance/jeunesse

*Les élèves de CE2 sont formés à une initiation « porter secours », c'est une formation de 1h30. Nous avons participé à la formation de la MJC pour le PSC1, 12 jeunes ont été formés. C'est donc un projet global sur tous les niveaux de population.*

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

*Tous ces bénévoles qui sont formés, qui aujourd'hui permettent aux Unionais d'utiliser les défibrillateurs. Est-ce la Préfecture qui a proposé ce type de service aux communes ? Pourquoi cet accompagnement s'il vous plaît ?*

Monsieur le Maire

*C'est une initiative personnelle du docteur Aniba, accompagnée par la municipalité. Au nom de toute la municipalité et de tous les habitants nous remercions M. Aniba, qui de manière bénévole porte cette politique. Nous remercions également Mme Simon-Labric qui participe à l'implémentation de ce projet.*

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

*Il existe 2 sortes de défibrillateurs, les automatiques et les semi-automatiques. Quel sera le type de défibrillateur installé sur la commune ?*

M. Aniba

*Les semi-automatiques sont réservés au personnel hospitalier.*

Nom de la Région

Monsieur le Maire

*Pour le nom de la future région, le Conseil Régional a demandé l'avis aux citoyens il faut répondre avant le 15 avril pour proposer un nom. Le Conseil d'Etat publiera un décret en octobre 2016, pour arrêter définitivement le nom de notre future région. Vous pouvez envoyer vos idées à l'adresse mail "courrier" de la mairie.*

**2- Adoption du Procès-verbal n° 2016/02 du Conseil Municipal du 24 février 2016**

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2016/02 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 24 février 2016.

Jacques Dahan, groupe Génération L'Union

*Avant de débiter le conseil municipal il serait de bon aloi d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de Belgique, du Pakistan et de Turquie.*

Monsieur le Maire

*Il aurait fallu le dire avant l'ouverture du conseil municipal. C'était une bonne proposition. J'espère que nous n'aurons pas à le faire à l'avenir.*

Jacques Dahan, groupe Génération L'Union

*En relisant le procès verbal, il y a des différences entre ce qui est dit en séance et la retranscription. Donc nous nous abstenons.*

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*Abstention pour 3 raisons : la retranscription n'est pas fidèle aux échanges que nous avons eus sur le débat pour le péage. Les propos de M. Baumlin ne figurent pas sur le procès verbal. Il voulait dire que la distribution du plan était de la propagande. De plus il y a une question de principe et de respect envers les élus. Il était irrespectueux lors de ce débat qu'une partie du groupe majoritaire et de l'opposition aient quitté la salle sans votre accord alors que vous êtes le maître de cérémonie. Le troisième point est que vous n'avez pas donné de réponse à la question de M. Hourquet à propos de l'ouverture de la rue de Bayonne.*

Monsieur le Maire

*Vous recevez ces documents à l'avance, je vous invite s'il y a des imprécisions à nous le dire dans les temps afin que nous puissions corriger, il faut le dire avant quand vous recevez les procès-verbaux. Nous pourrions faire des adaptations marginales ou corriger des oublis. Il suffit de nous en informer.*

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*Vous pouvez répondre sur l'ouverture de l'avenue de Bayonne qui est un sujet qui passionnait l'assemblée à la fin du dernier conseil municipal, ou à la fin de ce conseil. Merci*

Monsieur le Maire

*Nous répondrons à toutes les questions à partir du moment où elles seront posées en respectant la procédure, cette question-là nous y répondrons avec grand plaisir. Je vous invite à poser des questions orales en fin de séance du conseil municipal, ce que vous n'avez pas fait pour ce conseil. Vous pouvez poser la question au prochain conseil.*

**Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité, d'adopter le Procès-Verbal 2016/02 du 24 février 2016

### 3- Finances communales

#### 3.1. Programmation pluriannuelle des investissements 2016-2020

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner le Projet de Programmation Pluriannuelle des Investissements -P.P.I.- pour le mandat 2016-2020 présenté de la façon suivante :

Thématique	Budget global	Opérations principales
Solidarité, Accessibilité	1 200 000 €	Maison de l'Emploi et de l'Action Sociale, Halte-Répit, Accessibilité, Défibrillateurs
Travaux, Urbanisme, Développement Durable	1 300 000 €	Isolation, Chauffage, Enfouissement des réseaux téléphoniques, Pilotage énergétique
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse	2 400 000 €	Ecole Montizalguier, Ecole Belbèze, Multi-Accueil petite enfance, Aires de jeux
Sport, Loisirs, Culture, Communication	3 200 000 €	Piscine, Dojo, Locaux stade Saint-Caprais
Moyens techniques	600 000 €	Véhicules, Informatique, Etudes
Achats et Travaux divers	2 100 000 €	Entretien courant des bâtiments
<b>TOTAL</b>	<b>10 800 000 €</b>	

Les investissements de ce mandat sont caractérisés pour l'essentiel par la réhabilitation et la rénovation de notre patrimoine communal afin de prolonger durablement sa durée de vie et ne pas alourdir la section fonctionnement du budget mais au contraire grâce à l'amélioration des performances énergétiques, d'entretien ou d'usage de ces bâtiments, produire des économies de fonctionnement.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce document a été élaboré par la Municipalité, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, en prenant en compte l'environnement financier global des Collectivités Territoriales de notre pays.

Ce document n'est pas figé ; il est susceptible d'évoluer chaque année.

#### Monsieur le Maire

*C'est la stratégie d'investissement qui est projetée sur les prochaines années, avec les grandes lignes de ces investissements. Cette programmation pluriannuelle fait l'objet d'adaptations progressives, en fonction des événements et en fonction des finances et notamment de la dotation globale de fonctionnement. Nous verrons ensuite l'évolution des taux des impôts communaux. Le conseil municipal vote les taux d'impositions pour la colonne communale. Puis enfin, nous aurons un exposé du budget primitif 2016 par M. Rofé.*

*Je voudrais placer en perspective ce plan pluriannuel d'investissements. Il s'inscrit sur 14,6 millions d'investissement pour la mandature, c'est un programme d'environ 2,2 millions d'euros par an. Si nous le comparons avec la mandature précédente, c'était un investissement de 18 millions d'euros. Il y a une baisse de 4 millions entre les 2 mandatures, cela correspond à la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui sur la période 2014/2020 sera aux alentours de 3,6 millions d'euros. C'est une politique d'investissement raisonnable, inférieure à la mandature précédente car nos ressources sont limitées dans notre budget de fonctionnement. Chaque année les excédents dégagés en budget de fonctionnement sont transférés à la section d'investissement. Ils diminuent chaque année, donc on a de moins en moins de ressources pour alimenter cette section d'investissement. Avec la présence d'un excédent brut cumulé de 7 millions d'euros, grâce à cette ressource là, nous sommes en capacité d'effectuer un programme d'investissement sur la mandature sans augmenter les impôts et sans recourir à l'emprunt. Pour la piscine, pour une rénovation à minima il faut 2,4 millions d'euros sachant que pour une rénovation complète il faudrait plus de 5 millions d'euros. Le plan pluriannuel d'investissement est une feuille de route*

*pour informer la population. Il peut être amendé au gré de l'évolution de la situation locale et nationale. Je salue la présentation de M. Rofé.*

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

*Le coût de rénovation de notre piscine est excessivement cher, je me demande si on pourrait mutualiser les frais de rénovation avec d'autres communes qui sont proches de nous, qu'elles puissent nous aider dans cette rénovation.*

Monsieur le Maire

*Une étude pour la fréquentation a été menée cet été pour la piscine loisirs. Elle a 2 fonctions, il y a une piscine loisirs et une piscine éducative. Une quinzaine de communes aux alentours envoient leurs enfants des écoles venir y apprendre à nager. J'ai signé des courriers adressés aux Présidents des collectivités territoriales, au Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole et au Maire de Saint Jean. Nous allons prendre langue avec les communes qui payent déjà, 120€ de l'heure.*

Laurent Roux, adjoint aux sports

*La part loisirs l'été c'est 30% d'Unionais, 20% de Saint Jean et 40% de Toulousains. Nous l'avons déjà évoqué avec M. Moudenc lors de sa visite à L'Union. L'hiver, l'accueil de L'Union est de 30%, Saint Jean 20%. Madame le Maire de Saint Jean est sollicitée, nous accueillons une multitude d'écoles du nord-est. Nous sollicitons le Département, la Région, les communautés de communes, chacune des 15 communes viennent pour 10 créneaux sur l'année. Nous avons déjà fait des courriers envoyés au mois d'avril aux partenaires potentiels pour expliquer la démarche que nous mettons en œuvre, expliquant la vétusté de la piscine et l'obligation de rénovation, notamment sur les vestiaires en termes d'accessibilité et d'hygiène, pour le bassin extérieur il faut prévoir le traitement des eaux usées. Un bureau d'études nous a présenté les chiffres, cette étude est financée en grande partie par M. Bapt, député, que nous remercions ce soir. Ceci souligne la volonté des partenaires de nous aider dans cette réhabilitation. Maintenant que nous avons des chiffres, nous allons les solliciter à nouveau pour nous aider à mener à bien ce projet.*

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

*Merci pour cette présentation. Vous avez bien fait M. Rofé de dire que vous pensiez que ce n'était pas fait puisque vous n'étiez pas présent. Quand on affiche 18,6 millions d'investissements sur la mandature précédente, ce sont des exercices qu'on savait aussi présenter en conseil municipal. Si cette politique d'investissement, dont j'entends qu'elle est raisonnable et ambitieuse, ne fait pas appel à l'emprunt ni à la hausse d'impôts c'est sans doute que vous avez trouvé une gestion saine et exemplaire que vous a laissée l'équipe précédente. J'ai une question à propos d'un investissement sur la rénovation du groupe scolaire Belbèze à hauteur de 550.000€, de quoi s'agit-il ? J'apporte juste une précision, sur le mandat précédent de fortes rénovations ont eu lieu à Belbèze et Borde d'Olivier.*

Valerie Quoniam Dourel, adjointe à l'enfance/jeunesse

*A l'école Belbèze, l'ALAE maternelle est dans un très très mauvais état, c'est un préfabriqué qui est peu utilisé et pose des problèmes de place dans les écoles. Donc notre projet ce serait d'aménager un espace pour cette ALAE maternelle.*

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

*Ce point était dans notre programme.*

#### Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*Merci pour la présentation qui reste floue et imprécise sur le fond et difficile à comprendre pour la plupart des personnes. Les principes retenus sont ni emprunts, ni augmentation d'impôts avec une utilisation des ressources et des excédents qui vont diminuer d'année en année. La seule recette à venir serait le soutien des partenaires. Il aurait été intéressant de montrer la part de financement de ces partenaires par projet. Pour avoir une vue globale et détaillée de la part de la mairie, de la part du Conseil Régional, de la Métropole ou du Département. Il aurait été intéressant de séparer les vrais investissements de la rénovation et les frais de fonctionnement. L'entretien courant des bâtiments à 400.000€ n'est pas un réel investissement, c'est de l'entretien. Il aurait fallu les distinguer les vrais investissements, la rénovation et tout ce qui est lié à notre collectivité.*

#### Monsieur le Maire

*Le Conseil Départemental peut nous aider pour nos investissements, mais il a changé sa stratégie d'aide aux communes car il subit la baisse de la dotation globale de fonctionnement. En 2013, il a décidé d'arrêter de financer jusqu'à 50% certaines opérations d'investissement. Lors du mandat précédent, quand il y avait des programmes d'investissements importants on faisait appel au Conseil Départemental. On lui demandait jusqu'à 50% de subvention pour chaque opération. Lors du mandat précédent, le Conseil Départemental a apporté à la Commune 3,5 millions d'euros au titre des aides financières. Pour 2014/2020 on profitera de 2,2 millions d'euros. Chaque année le conseil Départemental demande une opération phare qui plafonne à 1 million d'euro qu'il cofinance à 30% maximum par an.*

*Pour toutes les opérations du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), chaque année on peut chercher à obtenir pour une opération majeure une subvention de 30% du Conseil Départemental. La piscine est un sujet intercommunal, il faut 5 millions d'euros pour sa réhabilitation, c'est considérable nous ne pouvons pas supporter seul ces 5 millions d'euros. Dans le budget présenté aujourd'hui, le terme de partenaires s'applique au cas par cas avec les règles que je viens de donner.*

#### David Rofé, adjoint aux finances et aux ressources humaines

*On va chercher autant que faire se peut les partenaires qui peuvent financer. Le local technique prévu à Saint Caprais servira pour les agents municipaux et pour le foot. On profite d'une année de subventionnement par la Fédération Française de Foot pour lancer le projet. Pour trouver un partenaire il faut un projet, une étude, c'est le cas pour la piscine car c'est un gros projet. Mais, par exemple, pour une petite construction de 200.000€ prévue dans 4 ans, on n'a aucun moyen de savoir quel va être le montant des subventions, les règles de subventionnement changent d'une année sur l'autre, il y a une incertitude financière. Quant à l'entretien des bâtiments de 2 millions d'euros, il s'agit de la revalorisation du patrimoine, de l'amélioration de sa valeur, donc nous sommes dans une logique d'investissement. C'est différent de la piscine, qui est un gros projet. Quand on rénove c'est du diffus.*

#### Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*On n'est pas dans le même ratio en termes d'investissement que l'équipe précédente et les projets que vous nous proposez ce soir. On n'est pas dans le même cadre avec 4 millions d'écart. M. Péré, en tant que vice-président de Toulouse Métropole, comment justifiez-vous que vous sollicitiez le Conseil Départemental ou la Métropole alors que L'Union a les taux d'imposition dans la tranche la plus basse de Toulouse Métropole.*

#### Monsieur le Maire

*Effectivement nous avons des taux relativement bas, nous allons solliciter la Métropole sur l'opération piscine. C'est une sollicitation pour les Unionais qui ont subi une augmentation de l'impôt métropolitain de 15%. Nous ne puisons pas dans la poche des Unionais. C'est une promesse de campagne et nous ferons tout ce que nous pourrons pour la tenir. Il est trop facile d'aller demander aux Unionais d'augmenter les impôts. Notre politique est raisonnée, raisonnable, nous respectons notre engagement de campagne.*

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*M. Moudenc est dans la même situation, avec la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour Toulouse et la Métropole, il va être difficile de lui demander de maintenir les taux de Toulouse Métropole pour rénover la piscine de L'Union. Les Unionais paieront à travers la taxe de Toulouse Métropole. Je pense qu'à l'avenir les impôts de Toulouse Métropole vont augmenter pour la rénovation des projets qu'il y a dans la Métropole.*

Monsieur le Maire

*Le Président Moudenc a décidé d'augmenter les impôts Métropolitains de 7,5% en 2015 et 2016. Il a obtenu la majorité au Conseil Métropolitain, j'ai voté contre sur un principe que j'ai expliqué. Le Président Moudenc a une politique ambitieuse en termes d'investissement pour la Métropole, le parc des expositions à 400 millions d'euros, 600 millions d'euros pour la ligne LGV, la construction du quartier Matabiau à plusieurs centaines de millions d'euros. Le débat au sein du Conseil Métropolitain, était sur la question de maintenir une politique d'investissements à 1,4 milliards d'euros sur la mandature. C'est un choix. L'autre choix aurait été de ne pas augmenter les impôts métropolitains, et avoir une politique d'investissement moins ambitieuse. Nous, dans la commune, nous avons le choix d'une politique d'investissement importante. On ne va pas puiser dans les poches des Unionais pour obtenir des investissements trop importants.*

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

*Vous oubliez de dire que, sans doute, Le Président de la Métropole et le Maire de Toulouse n'ont pas trouvé la même situation financière que vous avez trouvée à L'Union.*

Monsieur le Maire

*C'est dans son argumentaire de dire cela, il ne m'appartient pas de juger. Je ne connais pas la situation financière de Toulouse. Le débat qui a eu lieu entre les présidents de groupe politique à Toulouse Métropole dont je fais partie, était serein. Le Président Moudenc est favorable à une politique d'investissement à 1,4 milliards d'euros, nous avons dit qu'il faudrait revoir cette politique d'investissement à la baisse pour ne pas augmenter les impôts de 15%.*

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

*Je salue le choix courageux et responsable de l'équipe majoritaire de la Métropole pour favoriser l'investissement sur l'ensemble du territoire.*

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*Votre position manque de cohérence, aujourd'hui vous n'augmentez pas les impôts. Vous avez des projets, sur L'Union c'est l'équipe municipale précédente qui les finance ou bien les métropolitains. Vous ne validez pas les augmentations des impôts communaux de Toulouse Métropole. Pour vous c'est « j'utilise l'argent des autres mais je ne fais pas payer les Unionais ».*

Monsieur le Maire

*Je ne comprends pas, la Métropole ne nous aide pas à financer nos opérations, le Président Moudenc a dit qu'il n'a pas assez d'argent pour rénover toutes les piscines de la Métropole. Il nous a conseillé de nous adresser aux maires des personnes qui fréquentent la piscine. Nous nous adressons donc au Maire Moudenc. Nous lui avons envoyé un courrier pour obtenir une aide. La Métropole ne nous aide pas dans notre programme d'investissement. Les 7 millions de la cagnotte de l'époque de M. Beyney, c'est l'argent de tous les Unionais, c'est un legs qui a été payé par les Unionais. Le suffrage universel nous a élus pour mener la politique financière de notre commune. Nous l'utiliserons au mieux pour l'intérêt des Unionais.*



Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*Donc, à travers ce PPI, aucun centime ne viendra de Toulouse Métropole.*

Monsieur le Maire

*Sauf si on arrive à prendre de l'argent pour la piscine. La Métropole n'aide pas au programme d'investissement des communes. Elle donne chaque année une attribution de compensation aux communes, on la connaît jusqu'en 2026, ce sera 4,5 millions de mémoire. La Métropole met à disposition une enveloppe de 800.000€ pour la voirie, cette somme n'apparaît pas dans notre budget. Nous espérons de Toulouse Métropole ou de la ville de Toulouse qu'ils nous aident car ils fréquentent la piscine. Pour le Conseil Départemental, c'est différent, je viens de l'expliquer.*

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité, moins 4 votes contre et 5 abstentions, d'adopter la programmation pluriannuelle des investissements 2016-2020 ci-dessus énoncée.

### 3.2. Taux des impôts communaux 2016

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le vote des Impôts Communaux comme indiqué ci-dessous :

Nature des taux	Base d'imposition prévisionnelle 2016	Taux proposés	Produits attendus
Taxe d'habitation	20 422 000	5.71	1 166 196
Taxe Foncière (bâti)	19 460 000	11.23	2 185 358
Taxe Foncière (non bâti)	26 900	40.24	10 825
<b>Total</b>	<b>39 909 900</b>		<b>3 362 279</b>

Jacques Dahan, groupe Génération L'Union

*Nous justifions notre abstention conformément à notre projet de campagne, que nous avons fait il y a 2 ans. Dans notre programme nous avons dit que nous n'augmenterions pas les impôts pendant 2 ans, nous serions restés sur les mêmes taux d'imposition. Mais en prévision de la baisse des dotations, avec l'effet ciseaux, il y aurait eu une augmentation homéopathique du taux des impôts. Pour ne pas avoir à faire une augmentation drastique des impôts communaux en 2020.*

## Monsieur le Maire

Les ressources principales de la mairie sont l'impôt communal des Unionais qui devrait être de 3,3 millions d'euros, 4,5 millions d'aide de la Métropole en attribution de compensation, et l'aide de l'Etat passera de 1,4 millions d'euros en 2013 à 600.000€.

## **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### **Article 1**

A l'unanimité, moins 5 abstentions, d'adopter le taux des impôts communaux 2016.

### **3.3. Budget Primitif 2016**

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2016, examiné par la Commission Finances et Budget, le 21 Mars 2016.

Le Budget Primitif présente un suréquilibre en section de fonctionnement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	3 515 086.65	3 515 086.65
Fonctionnement	13 271 698	18 832 091.40

Et intègre le résultat anticipé du Compte Administratif 2015 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 7 532 985.05 € (article R002)
- Déficit d'investissement reporté : - 232 617.65 € (article R001)

## Monsieur Le Maire

Merci M. Rofé pour cette présentation. Elle nous permet d'avoir une bonne vision globale du budget primitif 2016. A l'époque de M. Beyney, on n'avait pas accès à ces informations. Le transfert au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de certains budgets d'associations est pour nous un acte démocratique car nous impliquons ainsi l'opposition car elle siège au CCAS. Le budget pour les associations est constant, environ 750.000€. Les montants détaillés seront publiés sur le site Internet.

## Jacques Dahan, groupe Génération L'Union

Au vu des subventions allouées aux crèches ou aux écoles de musique, elles fonctionnent plutôt comme des entreprises. Ce sont des budgets pour payer des salaires. On pourrait considérer ces associations comme des émanations des services sociaux ou de la mairie.

David Rofé, adjoint aux finances et aux ressources humaines

*Ce n'est pas une délégation de service public, elles rendent un service que la mairie ne rend pas mais effectivement de part les montants importants on est dans ce que vous dites.*

Monsieur le Maire

*Il y a quelques associations qui représentent une grande partie du budget comme la ludothèque, la MJC, l'école de musique, les crèches. Avec ces associations on est dans les 70 à 80% du budget alloué aux associations.*

Brigitte Cabanes Murith, groupe Ensemble pour L'Union

*Est-ce que le Tremplin rentre dans associations du CCAS ?*

Monsieur le Maire

*Depuis 2015 le Tremplin ne reçoit plus de subvention.*

Brigitte Cabanes Murith, groupe Ensemble pour L'Union

*Pourquoi le Tremplin n'a plus de subvention ?*

Yvan Navarro, 1er adjoint en charge de l'action sociale

*Le Tremplin bénéficie d'une maison mise à sa disposition, l'association ne paye pas de location. Dans le souci d'économie de la mairie et de dotation aux associations, nous avons étudié leur niveau de trésorerie et nous avons estimé que ce que nous fournissons au Tremplin est suffisant.*

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*Merci pour la qualité de la présentation. Ce Budget Primitif 2016 est la mise en œuvre d'une politique générale de la majorité, que ce soit sur le plan social économique ou culturel. Nous n'allons pas l'étudier ligne par ligne, car beaucoup de personnes risquent de s'ennuyer et je ne veux pas reproduire ce qui s'est passé lors du dernier conseil municipal quand l'opposition a voulu ouvrir un débat sur le petit péage. Nous pouvons parcourir tout votre programme d'investissement pour 2016 mais il n'y a aucun intérêt car ce sont vos choix.*

*Regardons ce budget primitif 2016. Dans les grandes lignes, vu le contexte actuel des budgets des collectivités territoriales pour les villes, Département, Métropole ou Région, la prudence est de rigueur dans la construction de ces budgets à la fois sur le volet de fonctionnement et d'investissement. Il faut que tout le monde sache dans cette assemblée que L'Etat se réforme par la base, à l'échelon le plus petit, c'est à dire la commune, en diminuant drastiquement les dotations, ce qui a pour conséquence de bousculer les organisations traditionnelles. Nous devons être innovants dans notre approche de la gestion pour notre collectivité et globalement pour toutes les collectivités, à savoir, Toulouse Métropole, Conseil Départemental, Région. Ce que nous observons au niveau de notre ville est également vrai pour Toulouse Métropole, le Conseil Départemental, la Région. Les subventions octroyées à telle ou telle collectivité ne viennent que d'un payeur, c'est-à-dire le contribuable. C'est nous qui finançons ces investissements même si à un moment donné on demande un cofinancement de la Métropole, de la Région, du Département. A la présentation du budget, on peut observer que la baisse de la dotation globale de fonctionnement a un impact majeur sur l'équilibre financier global de notre commune. C'est un constat que nous pouvons faire ce jour même s'il était connu par les élus depuis 2013. En atteste le débat d'orientation budgétaire présenté lors de la mandature précédente par M. Tomasi début 2013, un an avant le changement de l'équipe majoritaire. Par conséquent les marges de manœuvre sont réduites. Les 3 autres recettes, en dehors des impôts, ce sont les produits et services, les impôts et taxes venant des autres collectivités, qui sont stables voire en décroissance. Etant donné votre promesse de campagne où vous souhaitez le maintien des taux d'imposition, il ne reste que très peu de levier financier. Avec les élus de l'opposition on se pose beaucoup de questions. Je n'arrive pas à comprendre comment on peut mettre en place une stratégie*

*budgetaire sur des ressources hypothétiques qui viennent de partenaires. Tous ces chiffres que vous nous montrez, à part 2016, c'est hypothétique dans la mesure où l'Etat va se reformer. Les dotations ne vont pas cesser de baisser. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on fait des budgets sur des prévisions hypothétiques dans un contexte national difficile d'un point de vue financier.*

#### Monsieur le Maire

*Je le redis, il n'y a pas de partenaires financiers. Le Conseil Départemental nous aide à hauteur de 300.000€ par an, Toulouse Métropole ne finance pas les communes. Nous irons chercher de-ci de-là des aides du Conseil Régional, notamment sur l'innovation énergétique et l'isolation des bâtiments. Nous avons l'obligation de faire le budget primitif avant le 31 mars. Toutes les 36 000 communes de France font le même exercice que nous sur la base de la visibilité qu'elles ont pour certains chiffres et notamment l'impôt communal avec la meilleure approximation possible de notre politique financière.*

*Je ne comprends pas la remarque sur l'absence de visibilité. Le PPI est présenté par respect envers la population Unionaise. Il est hypothétique mais ce sont les grandes lignes que nous suivrons. Il est important de donner du sens à la politique municipale, c'est notre politique d'investissement. Je vais vous corriger quand vous dites qu'en 2013 on avait annoncé la baisse de la DGF. Le 14 avril 2014 M. Valls, 1<sup>er</sup> ministre, a fait passer la baisse de la DGF de 1,5 milliards à 11 milliards d'euros il a multiplié par 7 ou 8 l'effort des communes. Quand on a proposé aux Unionais de nous élire sur la non augmentation d'impôts, nous avons pris des risques terribles puisque nous avons appris que notre dotation globale de fonctionnement allait passer de 1,4 millions à 600.000€. Nous avons eu à faire face à cela avec grande difficulté. Je rends hommage aux services pour leur travail, à M. Rofé et au directeur général des services pour la qualité de cette présentation et le respect à tout prix de l'engagement de campagne.*

#### David Rofé, adjoint aux finances et aux ressources humaines

*Aucune collectivité, aucun partenaire ne prendra d'engagements pluriannuels, le PPI est une ligne directrice. Je pense que contrairement à ce qu'a dit Mme Gennaro, jamais le PPI n'a été présenté au sein de cette assemblée. Je suis depuis 2006 les questions financières de la commune et je n'ai pas retrouvé de trace dans les procès-verbaux des conseils municipaux. En commission des finances de Toulouse Métropole, M. Briand l'a bien précisé, le PPI de M. Moudenc est hypothétique et revu chaque année. Il a pris l'engagement en commission des finances de présenter une fois par an les ajustements et les éventuels abandons de projet.*

#### Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

*Contrairement à Toulouse ou à la Métropole, L'Union ne va pas augmenter ses impôts et n'aura pas recours à l'emprunt, les charges générales seront maîtrisées, et nous allons pouvoir lancer un programme de rénovation du patrimoine dû sans doute à une situation saine et exemplaire que vous avez trouvé en arrivant contrairement à d'autres communes. Contrairement à Toulouse, vous n'avez pas trouvé de réserves épuisées, d'excédent inexistant, d'épargne consommée ou encore des augmentations de dépenses de fonctionnement significative. C'est important de le souligner sur ce budget primitif 2016 ou encore un endettement à la hausse car il est quasi inexistant.*

#### Monsieur le Maire

*Je confirme que l'héritage est double, des réserves financières importantes qui était de 11 millions en 2012, avec des dépenses inconsidérées la dernière année pour certains investissements dans la commune. Les ressources financières importantes nous permettent d'envisager le futur de manière sereine. Mais pourquoi il y a eu ces ressources financières ? Car la politique d'entretien des bâtiments communaux était insuffisante, la voirie de L'Union a besoin de chantiers considérables. C'est comme ça que cette manne financière s'est faite petit à petit. La piscine, cela fait 5 ou 10 qu'il aurait fallu la rénover. Cette rénovation n'a pas été faite. Il faut assumer les conséquences de ce manque de rénovation globale de la ville. Effectivement, nous avons une somme importante mais elle est parfois due à un manque de rénovation globale de la ville.*

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

*Aujourd'hui vous êtes là, et grâce à notre bonne gestion vous pouvez envisager une programmation sur de la rénovation et de la réhabilitation. J'aurais aimé, au vu de l'excédent qu'il y a à L'Union, un investissement structurant, chose qui n'a pas été faite. Nous en avons dans notre programme,*

Monsieur le Maire

*Qu'aviez-vous comme projet et combien ça coute ?*

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

*Nous sommes là pour débattre sur le budget primitif, nous n'avons pas eu de compte administratif qui nous aurait aidé à voir la réalité des chiffres, je le regrette. Vous rappelez les choses du passé, on aime à rappeler aujourd'hui que le passé vous sert et vous servira dans l'avenir pour ne pas augmenter les impôts et surtout ne pas emprunter. Avec un excédent de 7 millions d'euros on peut envisager la construction de quelques projets sur L'Union.*

Monsieur le Maire

*Le budget de fonctionnement de notre commune est extrêmement tendu. Tout investissement important, toutes créations de nouvelles structures municipales va grever le budget d'investissement mais ensuite au fil des années il va falloir chauffer, il va falloir nettoyer et ça on ne peut pas l'envisager car notre budget de fonctionnement est à la limite de la rupture. Il faut prévoir le fonctionnement. Nous sommes raisonnables. La maîtrise de la baisse des consommations est notre objectif afin de baisser le budget de fonctionnement*

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*Il est anormal que des spectateurs fassent des gestes d'insulte quand Mme Gennaro prend la parole.*

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

*Cette année il y a 400.000€ d'économie sur le budget de fonctionnement sur les dépenses réelles. Nous ne partageons pas la charge du personnel qui est à 59%, c'est le plus élevé sur la moyenne de la strate qui se situe autour de 54%. On essaie d'avoir des débats corrects, il est inadmissible qu'il y ait des bras d'honneur.*

Patrice Etave, conseiller délégué au logement et à l'intercommunalité

*Vous avez rappelé l'excédent laissé par l'ancienne majorité que le Maire a constaté. Nous constatons 7 millions en excédent qui permettent d'envisager le futur. En 2011 il y avait 11 millions. Il y a eu 3 ou 4 millions de dépenses relativement inconsidérées. Nous aurions pu envisager plus facilement le futur si ces 3 ou 4 millions avaient déjà été mis dans des premières parts de rénovation de la piscine, des rénovations du chauffage, ou de l'électricité. Des investissements qui auraient déjà eu des répercussions sur le budget de fonctionnement. Cet excédent c'est l'argent des Unionais. Il ne faut pas trop se féliciter de cette gestion, ces 11 millions était bien l'argent de Unionais et pas de l'ancienne municipalité. Ces 3 ou 4 millions d'euros ont été utilisés de mauvaise manière dans les 3 dernières années du mandat. Il aurait été de bonne gestion de les investir dans de bons endroits pour qu'ils aient des conséquences positives maintenant.*

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*Les dépenses globales de fonctionnement sont en hausse. Des efforts ont été faits au niveau des charges à caractère générales qui regroupent les fluides et l'énergie. C'est l'effet groupement d'achat mis en place par la Métropole. On peut remercier cette initiative au niveau de Toulouse Métropole. Si les commandes groupées ont une conséquence, on le verra sur le long terme. Un poste en hausse constante c'est la masse salariale. Environ plus 10% depuis 2014. Nous savons*

que nous devons avoir une équipe compétente et structurée pour le maintien du service public. Nous ne mettons pas en cause les salariés, leur niveau d'engagement et d'implication. C'est une part importante dans le budget de fonctionnement. Comment expliquez-vous que les autres villes de taille identique sont dans une approche opposée, avec aucune création de postes mais au contraire des promotions internes qui participent à l'épanouissement de nos salariés en poste et à la progression dans l'organisation.

Monsieur le Maire

Notre politique des ressources humaines vise à remplacer les départs à la retraite quand ils sont nécessaires et à assurer la promotion interne. Nous avons beaucoup d'exemple de promotions internes, nous sommes en ligne avec les autres communes sur cette question-là.

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

Pour les charges de personnel, j'ai deux exemples en date, ce sont 2 recrutements extérieurs et à venir. Les chiffres ont leur fait dire ce qu'on veut. La seule vérité est ce que vous allez dégager dans l'excédent budgétaire entre les services que vous proposez et le coût de structures. Vous dites « on a le ratio le plus bas en termes des charges de personnel », dans votre budget primitif 2016 il est de 6,6 millions d'euros pour 155 équivalent temps plein. Quand on regarde les autres collectivités de la même taille que L'Union, on a un chiffre global de 6,4 millions d'euros pour un nombre de salariés de l'ordre de 200. Quand on regarde le ratio de la charge divisé par le nombre de salariés, on est en dessous. Si vous augmentez les charges globales de fonctionnement artificiellement cela va réduire le pourcentage par rapport à la charge de personnel. Vous devez arrêter de comparer la ville de L'Union aux mauvais élèves de la classe. Si c'est un objectif d'aller aux 200 salariés il faudrait réduire la masse salariale en termes de valeur. Le seul indicateur en pourcentage, serait de faire le rapport entre les charges de personnel et les recettes que vous dégager à travers les produits et services, ce ratio est plus pertinent et démontre la vraie capacité de la ville à absorber tous types de dépenses.

David Rofé, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Sur ma présentation je ne compare pas la commune aux autres communes. En 2014, on fait un bilan et une comparaison, quand vous comparez le nombre de salariés vous mélangez des équivalents temps plein et des nombres de salariés. Le chiffre a été fourni au débat d'orientation budgétaire, c'est la première fois qu'il était communiqué, on a eu du mal à reconstruire ce nombre d'équivalent temps plein car il n'était pas disponible.

Monsieur le Maire

La durée du débat ne doit pas être trop long, si l'objectif est de laisser le public avec des questions, ce n'est pas le nôtre.

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

Je suis là pour débattre du budget 2016, si vous ne le souhaitez pas l'opposition n'est pas obligée de venir. Les 177 et 155 équivalent temps plein sont précisés page 139 du DOB que vous nous avez fourni.

David Rofé, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Il n'y a pas tous les non-titulaires. Seuls les non-titulaires sur des emplois permanents apparaissent.

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

Dans les subventions aux associations, vous avez octroyé 2500€ à l'ASA sur la Halte répit, est-ce que je pourrais avoir le détail ? Est-ce le budget CCAS ?

Yvan Navarro, 1er adjoint en charge de l'action sociale

*Le budget du CCAS n'est pas voté ici. Il s'agit des documents distribués lors de la commission du CCAS. On en a débattu au CCAS, je suis surpris que vous l'évoquiez ici. On ne débat pas ici des subventions du CCAS, réglementairement on n'a pas le droit de le faire. D'autre part, quand je vous ai présenté ces différentes subventions j'ai dit que nous en débattrions et que nous les voterions lors du prochain CCAS. Les subventions ne servent pas à la future halte répit. La future halte répit c'est une politique d'investissement de la commune.*

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

*L'ASA occupe la maison à titre gratuit et nous leur octroyons une subvention et pas au Tremplin qui occupe aussi gratuitement une maison, mais ce sera discuté au CCAS.*

Jacques Dahan, groupe Génération L'Union

*Dans le budget primitif page 139, il y a une ligne agents non titulaires.*

Monsieur le Maire

*Par une politique d'imposition qui était très modeste, le budget de fonctionnement de la commune de L'Union est bas. Le nombre de personnel par habitant est l'un des plus bas. C'est un budget faible avec peu de salariés. Le nombre de salariés que nous avons peut représenter une part importante de ce budget de fonctionnement, il faut le lier à la valeur absolue de ce budget qui est faible car nos ressources ne sont pas très élevées.*

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*Les chiffres sont pages 139, 177 ce sont les emplois à la ville de L'Union, emploi à temps complet ou non complet. Ensuite vous avez 145 équivalents temps plein, agents titulaires et non titulaires. Ces chiffres sont fiables, pour les villes de la même strate quand vous faites le ratio de la masse salariale par le nombre d'équivalent temps plein ou bien le nombre de salariés, nous sommes au-dessus de la strate.*

*Nous avons parlé des recettes de fonctionnement, des dépenses de fonctionnement. Regardons la capacité de la ville à générer de l'autofinancement, c'est-à-dire les recettes moins les dépenses hors projet d'investissement. En 2014 l'excédent était de 500 kilos, donc la moitié de 2013, or à cette époque la dotation globale de fonctionnement n'avait pas baissé. Pour 2015 vous l'estimez à 1,1 millions d'euros, qui est l'addition, si on le détaille, de 500 kilos de vrais résultats pour l'année 2015, plus 300 kilos de pénalités en moins sur la loi SRU suite au lancement des travaux par l'ancienne majorité. Cela veut dire que 2015 est artificiellement gonflé de 300 kilos suite au lancement de ces travaux par l'ancienne majorité. Et enfin, pourquoi on arrive à 1,1 millions car il y a 200 à 300 kilos en moins pour les associations, donc dans ce cas-là on arrive à un excédent de 1,1 millions, l'effet ne sera pas identique sur 2016, vous aurez un excédent de l'ordre de 700 kilos.*

David Rofé, adjoint aux finances et aux ressources humaines

*Mme Maurin qualifie la gestion de la municipalité précédente de saine, mais depuis 2011 il y a un effondrement de nos excédents avec des charges de fonctionnement en forte hausse et il n'y avait pas de baisse de DGF. En 2014 on a eu 106.000 € de baisse. Vous dites qu'il n'y a pas eu de baisse, mais 100.000 € en moins dans un budget, ce n'est pas rien. Ce phénomène d'effondrement de l'excédent existe depuis 2011. Il n'est pas arrivé le 1<sup>er</sup> avril 2014 quand nous avons été élus, c'est un phénomène de fond qui concerne la gestion de la commune.*

Monsieur le Maire

*On ne peut pas passer 3 heures sur la discussion du budget, vous pouvez poser une dernière question.*

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*Vous présentez le budget primitif 2016 et le PPI jusqu'en 2020. Où sont les dépenses liées au cœur de ville, à la zone de la Violette, comment seront financés ces projets ? Est-ce que cela fera partie du mandat après 2020 ?*

Monsieur le Maire

*Pour la Violette il n'y a pas de dépenses supportées par la municipalité. Pour le cœur de ville, le projet n'est pas défini, il sera présenté en juin, c'est pour ça que nous disons que le PPI est ce qu'on peut faire de mieux en termes de visibilité aujourd'hui. Le PPI est vivant, si demain il y a un impact de plusieurs milliers d'euros, s'il faut faire quelque chose dans le cœur de ville, s'il faut intégrer cette dépense dans le PPI, nous le ferons et nous le présenterons. Nous n'avons pas assez d'information aujourd'hui pour inclure une opération investissement dans le PPI.*

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité, moins 8 votes contre, d'adopter le Budget Primitif 2016.

Madame Isabelle GODEAS et Monsieur Xavier MANGOGNA, membres de bureau d'associations, ne participent pas au vote du Budget Primitif 2016.

### 3.4. Rénovation du groupe scolaire Montizalguier - Autorisation de Programme et Crédits de paiement -

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation vont être mis en œuvre sur le groupe scolaire Montizalguier, notamment pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité des bâtiments.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer favorablement sur l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement suivants :

Opération	Autorisation de Programme	Crédits de paiement au titre de l'exercice N	Crédits de paiement Reste à financer N+1	Crédits de paiement Reste à financer
Rénovation du Groupe Scolaire Montizalguier	1 500 000.00	850 000.00	650 000.00	0.00

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

*Je pense que c'est pour la création d'un préau intérieur, celui-ci se trouvera donc côté jardin.*



Valérie Quoniam Dourel, adjointe à l'enfance/jeunesse

*C'est la rénovation du groupe scolaire, il y a la maternelle et l'élémentaire. Il s'agit du préau en élémentaire.*

## **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### **Article 1**

A l'unanimité, d'adopter l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement ci-dessus énoncés.

#### **3.5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'opération - Locaux techniques et de convivialité du complexe sportif de Saint Caprais – Opération phare 2015 –**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite engager la réalisation de travaux de construction de locaux techniques et d'une salle de réception au niveau du stade Saint-Caprais afin de répondre aux besoins des nombreux utilisateurs de cet équipement et de promouvoir la pratique sportive.

Cette opération, évaluée à 265 000 € TTC pour l'ensemble de l'opération, dont 190 000 € HT de travaux, peut faire l'objet, en tant qu'opération phare 2015, d'une subvention à hauteur de 30% maximum du montant des travaux par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à solliciter en tant qu'opération phare de la commune pour l'année 2015 une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'opération de construction de locaux techniques et d'une salle de réception au stade Saint-Caprais, et à signer les pièces administratives y afférant.
- De l'autoriser à signer la demande de Permis de Construire correspondant

Brigitte Cabanes Murith, groupe Ensemble pour L'Union

*Peut-on avoir un peu plus de prévisions sur les travaux ?*

Monsieur le Maire

*C'est une construction qui sera à l'extrême droite du parking, c'est principalement un local technique pour le matériel qui sert à l'entretien de la zone. Et nous prévoyons, comme il y a cette subvention, d'ajouter une salle de convivialité. Il vous sera présenté en commission travaux, on tient les plans à votre disposition.*

Brigitte Cabanes Murith, groupe Ensemble pour L'Union

*Mais il y a déjà une salle de convivialité au stade.*

Monsieur le Maire

*La salle Larroussinie est plutôt une salle pour les événements, nous avons là l'occasion de satisfaire une demande de certaines associations sportives car il y a cette subvention.*

Nadine Maurin, groupe Ensemble pour L'Union

*Sera-t-il exclusivement réservé au foot ?*

Monsieur le Maire

*Non, nous mutualisons toujours les salles, elle sera principalement utilisée par le foot.*

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*Quelle est la part de la subvention de la FFF pour ce local ?*

Monsieur le Maire

*De mémoire, environ 40.000€, que la FFF met à disposition des villes qui construisent une salle dédiée au foot.*

## **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### **Article 1**

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter en tant qu'opération phare de la commune pour l'année 2015 une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'opération de construction de locaux techniques et d'une salle de réception au stade Saint-Caprais, et à signer les pièces administratives y afférant.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la demande de Permis de Construire correspondante

### **3.6. Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'opération - Locaux techniques et de convivialité du complexe sportif Saint Caprais – Opération phare 2015**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite engager la réalisation de travaux de construction de locaux techniques et d'une salle de réception au niveau du stade

Saint-Caprais afin de répondre aux besoins des nombreux utilisateurs de cet équipement et de promouvoir la pratique sportive.

Cette opération, évaluée à 265 000 € TTC pour l'ensemble de l'opération, dont 190 000 € HT de travaux, peut faire l'objet, en tant qu'opération phare 2015, d'une subvention d'investissement.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à solliciter en tant qu'opération phare de la commune pour l'année 2015 une subvention au taux maximum auprès de la Fédération Française de Football pour l'opération de construction de locaux techniques et d'une salle de réception au stade Saint-Caprais, et à signer les pièces administratives y afférant.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter en tant qu'opération phare de la commune pour l'année 2015 une subvention au taux maximum auprès de la Fédération Française de Football pour l'opération de construction de locaux techniques et d'une salle de réception au stade Saint-Caprais, et à signer les pièces administratives y afférant.

## 4- Urbanisme et Travaux

### 4.1. Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne S.D.E.H.G. – Rénovation de l'éclairage des piétonniers du Stade Georges BEYNEY.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 19 décembre 2013, concernant la rénovation de l'éclairage des piétonniers du stade Georges BEYNEY, le S.D.E.H.G. a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (11AR307) :

- Dépose des Points Lumineux n°519, 520, 521, 3377, 580, 584, 560, 561, 562, 563, 564
- Réfection du réseau d'éclairage sur environ 500 m (profondeur 80 cm partout, remblaiement avec produit de la fouille hors circulation engins) en câble U1000RO2V cuivre de section 2\*10<sup>2</sup>+câblette cuivre
- Fourniture et pose de 13 ensembles d'éclairage de 4m de hauteur équipés en LED bi-puissance 30-40W avec réduction 70% entre 23h et 6h
- Raccordement sur réseau de la commande PK CUD présent à l'entrée du complexe

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

T.V.A.	9 744 €
Part S.D.E.H.G	22 500 €
<b>Part restant à la charge de la commune (Estimation)</b>	<b>29 631 €</b>
Total	61 875 €

Il convient donc à présent que la commune s'engage sur sa participation financière afin que le S.D.E.H.G. puisse poursuivre les études de ce projet.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de cette opération
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de cette opération
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G

## 5 – Ressources Humaines

### 5.1. Modification du tableau des effectifs pour la création de deux postes

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la création des postes suivants :

Filière administrative :

- 1 poste de rédacteur
  - 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Christine Gennaro Saint, groupe Ensemble pour L'Union

*Donc ce sont deux créations de postes, 2 départs à la retraite, on aurait pu envisager de la promotion interne ou des recrutements internes. La deuxième création de poste porte sur 2 catégories différentes, cadre C et cadre B pourrait-on avoir plus de précision ?*

Monsieur le Maire

*Vous dites que ce sont 2 créations de postes, ce ne sont pas 2 créations de postes mais 2 créations de grades. Il faut écouter M. Rofé. Il vous explique que c'est de la promotion interne. Quand on recrute il faut le même grade. La personne qui remplace le départ à la retraite est d'un grade inférieur, donc il faut créer un poste mais ça ne fait pas plus un pour le personnel, on reste à effectif constant.*

David Rofé, adjoint aux finances et aux ressources humaines

*Vous signalez qu'on crée un poste d'adjoint administratif et un poste de rédacteur, cela a été discuté longuement à la commission Finances. Vos 2 groupes étaient représentés, j'imagine que vous en aviez discuté. Le jury de recrutement a eu lieu après l'envoi de la note de synthèse. Quand on a envoyé la note de synthèse, nous ne savions pas qui nous allions recruter. La promotion interne est toujours privilégiée, pour le poste d'urbanisme c'est une promotion interne, l'administration générale a été proposée à des agents en place à la mairie qui n'ont pas souhaité prendre le poste, ils n'ont pas souhaité devenir responsable de l'administration générale.*

Monsieur le Maire

*Cela a été évoqué en commission Finances. La personne de votre groupe devrait vous expliquer tout cela. On a favorisé la promotion interne, mais quand il y a 2 départs à la retraite on est obligé de faire un recrutement. Vous étiez à la commission Finances vous savez parfaitement ce qui s'est dit. Un agent qui passe d'un service à l'autre, c'est bien de la promotion interne*

Erwan Daniel, groupe Ensemble pour L'Union

*C'est bien un recrutement en externe pour ce poste-là ?*

David Rofé, adjoint aux finances et aux ressources humaines

*La confusion vient du fait que l'on parle de 2 postes et de remplacements de départs à la retraite. Il y a un jeu de chaises musicales. Aux finances, c'est un recrutement externe au service, il y a 2,5 personnes, et pas de possibilités de remplacement en interne suite au départ à la retraite. C'est un recrutement externe suite à un départ à la retraite.*

**Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité, moins 9 abstentions,  
D'adopter la création des postes suivants :

Filière administrative :

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
  
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

### 6- Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération TTC
2016-02	Aménagement d'une Maison de l'Emploi et de l'Action Sociale Lot 1 – Démolitions et gros Œuvre Lot 2 – Charpente et Couverture Lot 3 – Menuiseries extérieures et Métallerie Lot 4 – Menuiserie bois Lot 5 – Plâtrerie et Isolation Lot 6 – Plomberie et Chauffage Lot 7 – Electricité Lot 8 – Peinture, Sols souples, Faïences Lot 9 – Espaces Verts Lot 10 – Sécurité Incendie	Lot 1: ISS Habitat Lot 2: Endoume Charpent Lot 3: Garrigues THM Lot 4: ISS Habitat Lot 5: PB Entreprise Lot 6: ISS Habitat Lot 7: E.E.G.I Lot 8: Espagnol Lot 9: Becanne S.A.S. Environnement et Service Lot 10: Eurofeu Services	Lot 1: 7 639.56 € Lot 2: 2 127.00 € Lot 3: 7 188.00 € Lot 4: 2 156.30 € Lot 5: 6 056.14 € Lot 6: 2 526.00 € Lot 7: 14 320.20 € Lot 8: 9 840.25 € Lot 9: 1 800.00 € Lot 10: 234.00 €
2016-03	Convention de mise à disposition d'accès à l'application L'Union Connect par la Commune de L'Union et la Société KHEOLIS au Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Garonne.		Gratuit

### 7- Questions diverses

La séance a été levée à 21 heures.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,












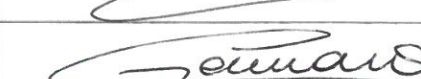


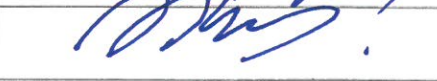


Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

LE MAIRE,  
MARC PÉRÉ



Noms	Signatures
M. NAVARRO Yvan	
Mme BEC Brigitte	
M. VITRAC Jean-Marie	
Mme QUONIAM-DOUREL Valérie	
M. COSTES Nicolas	
Mme PIEROT Sylvie	
M. ROUX Laurent	
Mme GUEDES Monique	
M. ROFÉ David	
Mme CHAVE Michèle	
Mme COLDER Katy	
M. ETAVE Patrice	
M. BAUMLIN Philippe	
M.COMBE Frédéric	

M. BAMIERE Frédéric	
M. ORTIC Laurent	
Mme SIMON-LABRIC Nathalie	
Mme GAUVRIT Nathalie	
M. FEULLERAT Joël	
M. MOLET Denis	
Mme GODEAS Isabelle	
Mme TOULZE Florence	
Mme GIRONNET Dominique	
M. MANGOGNA Xavier	
Mme MAURIN Nadine	
Mme CABANES MURITH Brigitte	
Mme GENNARO-SAINT Christine	
M. DANIEL Erwan	
Mme ATTELAN Elisabeth	
M. DAHAN Jacques	
M. HOURQUET Gilles	
Mme SÉROR Isabelle	